



# Le Saint-Germinois

Journal municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil

## DOSSIERS SPÉCIAUX

- Plan Local d'Urbanisme **p.8**
- Bilan mi-mandat **p.12**
- Communication **p.18**

**RESTEZ INFORMÉS**



<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>



@sglc91250



91250sglc

S'abonner à l'infolettre mensuelle : [communication@sglc.fr](mailto:communication@sglc.fr) | Téléchargez l'appli gratuite centolive et mettez la ville en favori



**RETOURS EN IMAGES**  
PAGES 4-7

**P** PLAN  
**L** LOCAL  
**U** d'URBANISME

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
PAGES 8-11



**BILAN MI-MANDAT**  
PAGE 12-17



**LE POINT SUR  
LA COMMUNICATION**  
PAGES 18

## ASSOCIATIONS

### Création de l'association Saint-Germain Patrimoine

L'église Saint-Germain Saint-Vincent, édifée au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et ornée de magnifiques vitraux d'origine (classés dès 1908), et d'un ensemble d'autres mobiliers remarquables, a été classée Monument Historique en 2021. Elle constitue donc un patrimoine historique majeur, emblématique de la ville de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Toutefois, l'église Saint-Germain Saint-Vincent doit poursuivre des travaux de restauration identifiés par un architecte des Monuments Historiques. C'est dans ce but qu'un groupe d'habitants de Saint-Germain-lès-Corbeil a décidé de constituer une association loi 1901. La création de l'association a été publiée le 16 mai 2023 au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprises et déclarée en octobre d'Intérêt Général par les Finances Publiques permettant aux donateurs de bénéficier d'une réduction fiscale de 66% (taux 2023).

Notre Association bénéficie du soutien de la municipalité de Saint-Germain-lès Corbeil.

Le Siège Social est établi à l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo, 1 place Victor Hugo, 91250 Saint-Germain-lès-Corbeil.

Tel : 06 07 09 29 61 - association.sgpatrimoine@gmail.com - Site internet : sgpatrimoine-asso.fr



Soutenue par la municipalité  
de Saint-Germain-lès-Corbeil



## SÉCURITÉ



**La réglementation des engins de déplacement personnel motorisés et des cyclomobiles légers évolue**

### Obligations dans le cadre du Code de la route :

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et les cyclomobiles légers sont soumis à une réglementation spécifique dans le cadre du Code de la route :

- **Interdiction** de circuler sur le **trottoir**. Emprunter les pistes cyclables ou circuler sur les routes limitées à 50km/h.
- **Interdiction** de les conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants
- **Interdiction** de transporter des **passagers**
- Obligation d'être **bridés à 25km/h**

### Changements en 2023 concernant ces véhicules :

- L'âge légal pour conduire ces engins passe à **14 ans**.
- Les engins de déplacement personnel motorisés ne peuvent pas circuler sur toutes les voies. Lorsqu'ils circulent sur une voie interdite, la contravention sera désormais de classe 4 (135€).
- Le transport de passagers est sanctionné par une contravention de classe 4 (135€).

*Chères Saint-Germinoises,  
Chers Saint-Gerinois,*

L'érosion continue de l'autonomie fiscale des collectivités, la non-compensation de la hausse du point d'indice des fonctionnaires, l'affaiblissement inexorable des marges de manœuvre des collectivités territoriales rendent l'équation budgétaire pour 2024 très périlleuse. La situation est d'autant plus inquiétante que nous évoluons dans un contexte d'inflation et de forte hausse du coût de l'énergie et que nous allons tous devoir faire face aux exigences de la transition écologique sur fond de décret tertiaire.

Dans ce contexte et à la faveur de nos travaux d'élaboration du budget 2024, nous avons décidé d'élaborer un nouveau modèle de communication en nous concentrant sur les canaux numériques afin de vous proposer une diffusion plus large et plus régulière de l'information et des événements ; Le journal, désormais semestriel, sera un support permettant de développer et d'approfondir des sujets de fond. Un modèle moderne et économique.

Cette nouvelle version du journal met, aujourd'hui, en lumière, trois thèmes importants.

Au-delà de la communication, nous vous exposons ce que six années de réflexion ont donné pour réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une révision qui s'est concentrée sur la protection de notre cadre de vie en protégeant nos espaces verts, en valorisant l'aspect architectural de Saint-Germain-lès-Corbeil, en préservant nos lieux d'échanges et de partages malgré les fortes contraintes de l'État obligeant au développement d'une offre sociale significative sur notre commune.

Le dernier dossier porte sur l'ensemble des actions que nous avons menées sur notre territoire au cours de ces trois dernières années. Malgré toutes les contraintes nées d'une crise sanitaire majeure et d'un contexte géopolitique très compliqué, nous avons mis un point d'honneur à ce que la vie continue au profit de tous, jeunes ou moins jeunes.



Noël approche à grands pas. Chaque année, l'éternelle fête de Noël est un moment privilégié où les enfants, en particulier, sont à l'honneur. Cette fête reste celle que les Français aiment le plus savourer en famille. C'est le moment des grandes tables familiales joliment décorées, des plats traditionnels cuisinés selon les régions et les traditions.

C'est dans cet esprit que je voudrais vous souhaiter à tous de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches.

Je vous retrouverai avec grand plaisir le 20 janvier prochain pour les vœux traditionnels du maire.

Votre dévoué

**Yann PÉTEL**

Maire de Saint-Germain-lès-Corbeil

Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud

Conseiller départemental de l'Essonne, président délégué aux Sports

## Carnet de vie

### Naissances

Alba MARQUES RIBEIRO ARHANTEC - Lya BOULMERT - Diane DEWULF GUBA - Gabrielle CERCLEY - Tian BONARD VILO - Mathilde PONTHEUX - Sacha LEJEUNE - Lenny GRILLOT LAGUILLON - Soline PASTOR - Lyana THIBAUT ALVES VIEIRA

### Mariages

Aloïs VALLÉE & Jennifer PONTLEVE ~ Mostafa ABACHE & Fadila EL ASRI ~ Bilal RAHMANI & Hélior ROQUENCOURT ~ Cyrille COUTURIER & Hyangna KIM ~ Thibault LUNARDELLI & Nadège BERGERON ~ Benjamin GUIGUI & Laëtizia GANGIOTTI ~ Stéphane GUÉRIN & Virginie FRANCO ~ Emmanuel JAMBU & Marie BUREAU ~ Jérémie BLÉAS & Stacy GALTIER ~ Pierre GOHO & Brigitte BLE ~ Sylvain LETUPPE et Nathalie JÉGARD ~ Julien TALPE et Lisa HENNEQUIN ~ Kévin MALBEAUX et Pauline BARRA ~ Antoine PAMART et Sarah LAMBERT ~ Fadi EL MOUDDEN et Majda BENYEKKOU ~ Mohamed DIAWARA et Rokhaya NDIAYE ~ Rémi LEMERGER et Sarah BOURGOGNE ~ Teddy CATEL et Alexandra SAILLARD

### Décès

Guy LAMAND - Liliane PILOT - Gilda DEMONCHY - Thérèse VANLANDE - Moazara RANDRIAMARAZOKY - Françoise BLANDIN - Luc LEGRADE - Xavier VALLERIE - André COPPEAUX - Bernard WILLEMS - Liliane SARAFIAN - Paule PÉRIDY - Liliane LECOCQ - Gilberte BOURDON - Manuel BOLZONI - May Chy LY - Van Khai TRAN - Michel LAPEYRONIE - Thérèse LOZINGUE - Liliane COUDERC - Françoise RATONI - Michèle DENIS - Lucette IMBERT - Yvette DAGUET - Janine MAITRE-ALLAIN - Micheline MOLLET - Huguette GUÉRARD - Guy BUSSIERE - Yvette JARBOT - Jacques DELAUNOY - Murielle MÉTENS - Béatrice LERAY



- 1, 2 & 3- Remise des dictionnaires aux CM2
- 4-Boum des CM2 / 16 juin
- 5- St Ger Food Trucks Festival / 7 juillet
- 6- Vacances d'été au service jeunesse (Morvan) / 10 -13 juillet
- 7- Sortie en famille à Villers-sur-Mer / 10 juillet
- 8 & 9- Fête Nationale / 13 juillet



1



2

1- Séjour d'été ALSH au Zoo de Beauval / 18-20 juillet

2- Séjour d'été avec le SIPEJ (Oléron) / 24-28 juillet

3- Agglo Fun Tour / 25 juillet

4- Rediffusion rugby France - Nouvelle-Zélande / 8 septembre

5 & 6- Forum des associations & Trophées des sports / 9 sept.

7- Vide-greniers / 9 septembre

8- Ateliers contées / 9 septembre au 21 octobre

9- Vernissage Exposition Art'Chéologie / 16 septembre



3



5



4



7



6



9



8



1

- 1- Exposition Art'Chéologie - Gérame / 16 sept.-21 oct.
- 2- Inauguration espace Street Workout / 23 septembre
- 3- Cérémonie nouvelle mandature CMJ / 27 septembre
- 4 & 5- Semaine Bleue / 2-8 octobre
- 6, 7 & 8- Salon de la photographie / 7 & 8 octobre
- 9- Octobre rose - 7 octobre



3



2



4



5



6



7



9



8



1- Concert Bain sonore - Cie Sabdag & Ensemble Rift / 8 octobre

2- Visite scolaire avec Christiane HOCHSTRASSER-PETIT (Dessinatrice en archéologie) / 20 octobre

3- Sortie au Parc Astérix / 21 octobre

4- Séjour ANCV seniors (Dordogne) / 21-28 oct.

5 & 6- Commémoration armistice 1918 / 11 nov.



## Tout savoir sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Quelles évolutions pour notre territoire à l'horizon 2030 ?



Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique qui définit le projet de ville à l'horizon 2030 et fixe les règles d'utilisation du sol, notamment relatives aux constructions



Commencé le 03 juillet 2017 et après 6 ans de concertation et d'échange avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, professions libérales, associations, etc.) et les Personnes Publiques Associées (PPA) représentant 41 structures qui interagissent avec la Mairie (Département, Région, Communauté d'Agglomération, Syndicats, etc.), le Conseil Municipal a enfin entériné ce 18 décembre 2023 le nouveau Plan Local d'Urbanisme qui devient de fait applicable.

### Un PLU modifié pour préserver le cadre de vie des Saint-Germinois et répondre aux objectifs de l'Etat

Le Projet de Développement Durable (PADD) fige les grandes orientations du développement de la ville à l'horizon 2030.

Ces orientations sont au nombre de 4 :

#### **1 – Respecter et valoriser l'aspect architectural**

Le cadre réglementaire renforcé permet de préserver l'architecture de notre commune qui s'organise autour d'un centre-ville historique rénové et de zones pavillonnaires « à l'Américaine » qui font l'attractivité de notre belle ville. Un travail de fond a été élaboré avec l'Architecte des Bâtiments de France pour valoriser le patrimoine remarquable du centre historique. Le nouveau document applicable devrait également permettre de conserver « l'aspect ouvert » qui fait la particularité de nos résidences.

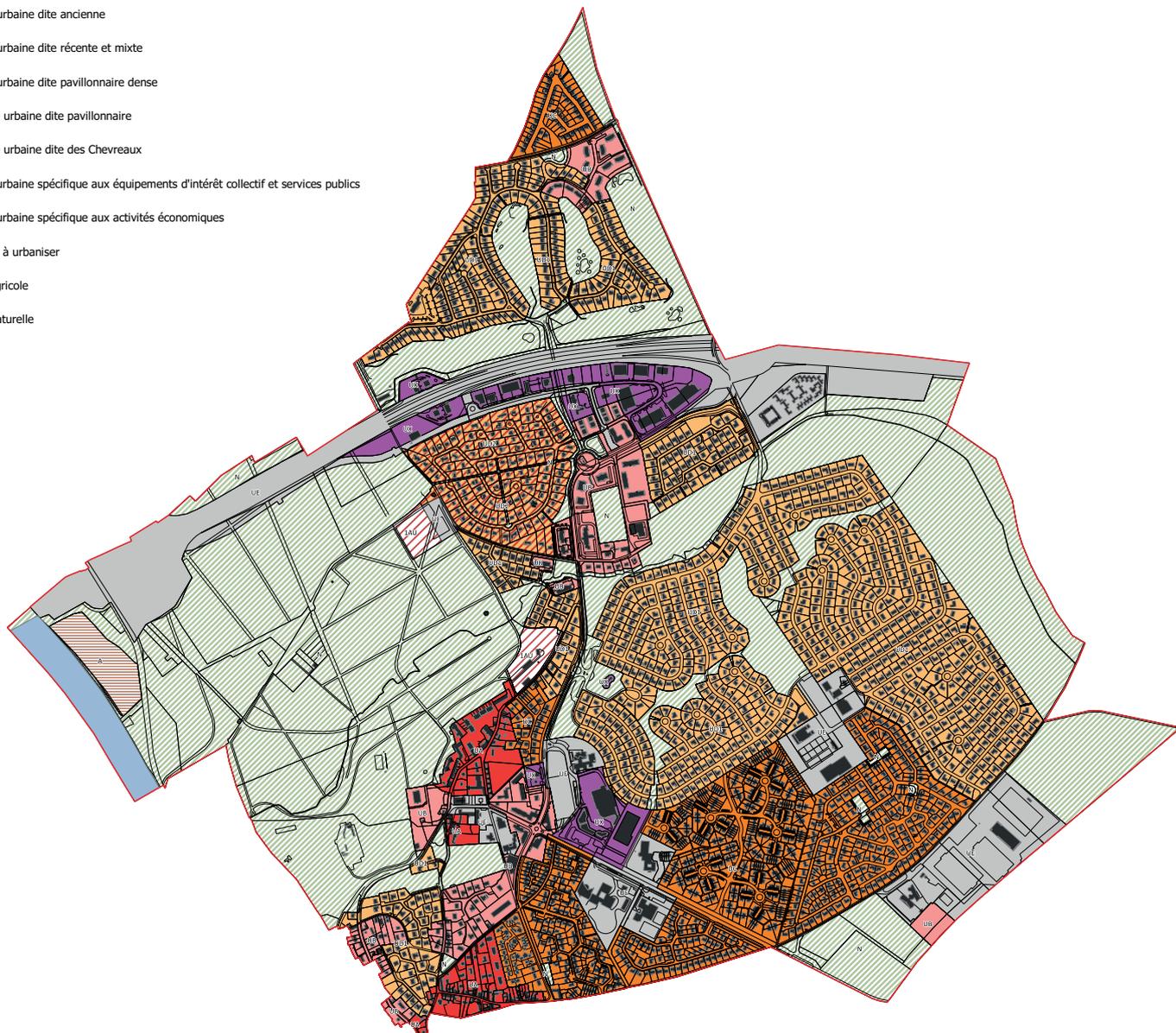


## 2- Améliorer le cadre de vie et rendre lisible les continuités vertes qui contribuent à notre identité

L'ensemble des espaces verts et boisés est dorénavant intégralement protégé.

Les zones de circulation douce cheminant au travers du village sont sanctuarisées afin de favoriser les déplacements des piétons.

-  UA : zone urbaine dite ancienne
-  UB : zone urbaine dite récente et mixte
-  UC : zone urbaine dite pavillonnaire dense
-  UD1 : zone urbaine dite pavillonnaire
-  UD2 : zone urbaine dite des Chevreux
-  UE : zone urbaine spécifique aux équipements d'intérêt collectif et services publics
-  UX : zone urbaine spécifique aux activités économiques
-  IAU : zone à urbaniser
-  A : zone agricole
-  N : zone naturelle



## 3- Renforcer le vivre ensemble en dynamisant les pôles d'attractivité

Notre nouveau PLU vise à préserver et développer une offre de services au sein de zones bien identifiées : éducation, sports, culture, loisirs, santé, commerces, services publics et sécurité...

L'aménagement du territoire répond aux nombreuses attentes des administrés.

Les lieux d'échange et de partage font la richesse de notre territoire.

Le Mail, situé au centre de la ville nouvelle, reste un lieu de vie préservé pour l'ensemble des habitants petits et grands où de nombreuses manifestations sont organisées en extérieur : brocante, carnaval, jeux divers, etc.



## 4- Répondre aux obligations de l'Etat

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) fixe à l'horizon 2025 et pour chaque commune Française un quota minima de 25 % de logements à caractère social sur le parc total de logements construits.

Cette loi est particulièrement contraignante pour notre territoire.

Depuis 2003, la commune est soumise à des pénalités financières ; elle a même perdu un temps son droit de préemption au profit de la préfecture qui avait la possibilité de se substituer aux élus et d'imposer ses directives en matière de construction.

Après de nombreux désaccords, mais sans jamais couper la négociation, un consensus a été trouvé : ce nouveau PLU tient compte des obligations imposées par l'Etat tout en conservant un urbanisme raisonné et maîtrisé.

Pour atteindre les objectifs que lui impose la loi SRU, la municipalité a dû anticiper la construction d'environ 160 nouveaux logements en continuité des zones urbaines.

Après concertation, le premier projet de cartographie présenté a évolué. La municipalité a souhaité prendre en compte les remarques des administrés synthétisées dans le rapport d'enquête publique rédigé par le commissaire nommé par le tribunal administratif.

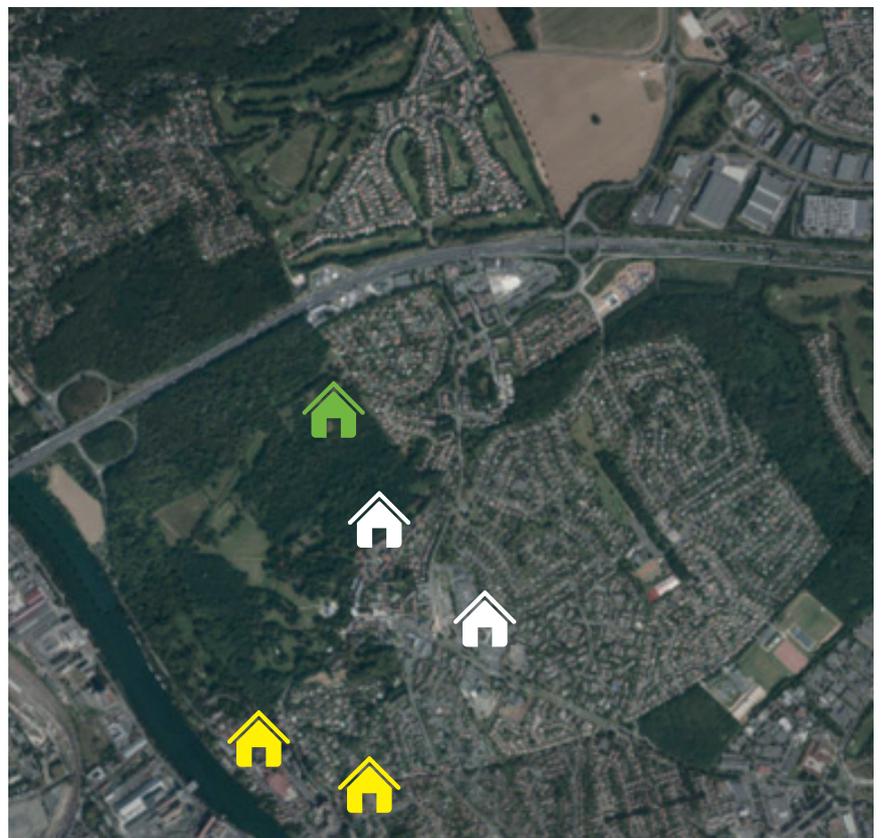
À ce jour, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été arrêtées comme suit :

🏠 Une première OAP de 80 logements sera localisée Rue de Tigery dans un espace privé (« dent creuse ») de 15 800 m<sup>2</sup>.

🏠 Une deuxième OAP d'environ 20 logements suggérée par le commissaire enquêteur viendra prendre place Avenue Leclerc (à côté de la station-service).

🏠 De ce fait, la troisième et dernière OAP localisée dans le parc du château (accès chemin d'Etiolles) voit son statut évoluer. Elle ne sera urbanisée qu'en cas d'ultime recours et dans des proportions moindres.

🏠 L'équipe municipale œuvre très activement pour répartir les 60 logements manquants dans le tissu urbain diffus.



Le PLU permet ainsi de mieux encadrer la construction des bâtiments à usage d'habitations collectives dans les zones urbaines : les petits programmes d'une vingtaine de logements seront privilégiés.

Pour garantir une bonne intégration les hauteurs de construction ont été limitées et une attention particulière est portée à l'insertion paysagère.

Le travail mené par la collectivité répond aux impositions fixées par la Loi en limitant le « bétonnage » de la commune. L'équipe Municipale souhaite faire profiter de ces logements à certaines populations ciblées : étudiants, personnels hospitaliers, personnels pénitentiaires, personnes en situation de handicap, etc.



## Protéger le quartier historique de Saint-Germain-lès-Corbeil en établissant un Périmètre Délimité des Abords (PDA)

L'équipe municipale porte un grand intérêt au patrimoine remarquable et a souhaité renforcer la protection de l'église Saint-Vincent-Saint-Germain.

Ce monument « inscrit » à l'inventaire des monuments historiques par arrêté préfectoral en 2018, a été « classé » à ce même titre par arrêté ministériel en date du 06 avril 2021.

Le principe des « zones Bâtiment de France » était d'instaurer une servitude de protection dans le champ de visibilité du monument délimitée par un cercle de 500 mètres autour de celui-ci.

Avec l'instauration d'un « Périmètre Délimité des Abords », la zone de servitude est arrêtée de manière plus « fine » en prenant en compte la globalité du quartier historique de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Cette cartographie arrêtée avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a notamment permis de garantir une parfaite insertion architecturale sur l'ensemble de la rue de Tigery.



## Urbanisme et transition interglaciaire : une évolution nécessaire

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) impose aux municipalités de définir des zones privilégiant l'installation de dispositifs servant au développement de la production d'Énergies Renouvelables, avec un objectif fixé à 2027 par la loi sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

En parallèle des réformes menées sur le PLU, l'équipe municipale a proposé en Conseil Municipal un référencement des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR). La détermination des zones proposées par le conseil municipal doit faire l'objet d'une concertation avec la population.



Ce découpage permettra de favoriser l'installation de certains dispositifs (Ex : Photovoltaïque ou solaire thermique) et de ne pas promouvoir les aménagements considérés comme peu compatibles avec notre territoire (ex : éolien ou méthanisation).

Entreprendre un aménagement dans une ZAENR permettra au porteur du projet de bénéficier potentiellement de délais d'instruction réduits et d'avantages financiers proposés par l'Etat.

Cette cartographie se veut incitative, elle n'a pas vocation à se substituer aux dispositions arrêtées dans le PLU et le PDA qui fixent un cadre réglementaire pour toutes les constructions.

### “ Le mot de l'élu en charge du PLU

Vous êtes nombreux à m'interpeller lors des événements organisés par le Service Culturel, à la mairie, voire devant chez moi pour me poser cette question : Pourquoi la mairie s'obstine à continuer à construire de nouveaux logements sociaux ?

A chaque fois je prends le temps d'expliquer ce que nous avons tenté de synthétiser, avec le service de l'urbanisme, à travers cet article.

Certaines personnes vous diront qu'on peut ne pas donner suite à ces obligations, qu'on peut faire autrement, que la municipalité a toute liberté de ne pas obéir aux injonctions imposées par la loi...

En réalité cette liberté n'existe pas. Nous sommes contraints de faire ce PLU, sous peine de se voir retirer ce qui subsiste des quelques prérogatives que nous nous efforçons de préserver et de nous voir imposer des programmes sur lesquels nous n'aurons plus aucun mot à dire et qui pourraient ne pas répondre à notre volonté de préserver notre cadre de vie.

Jacques Rancher,  
Maire-Adjoint au cadre de vie



# BILAN DE MI-MANDAT 2020-2023 ET PERSPECTIVES

## La sécurité



### La Police Municipale

- Transfert du service au nouveau poste de police municipale
- Réorganisation de l'effectif, recrutement des agents
- Organisation en brigades de jour et de nuit afin d'assurer une permanence sur une durée de 95 heures par semaine
- Sécurisation des groupes scolaires
- Protection des activités commerciales
- Gestion de l'opération tranquillité vacances
- Police de la route
- Veille au respect des arrêtés municipaux

### Déploiement de la vidéoprotection

- Déploiement de 21 nouvelles caméras afin de renforcer la protection des entrées et sorties de la ville ainsi que les lieux stratégiques.
- Certaines caméras de nouvelle génération permettent de visualiser les plaques d'immatriculations, y compris la nuit et en absence d'éclairage.
- Répartition territoriale des caméras pour un maillage optimum.
- Gestion des caméras au poste de police municipale par les agents.



### Un Centre de Supervision Urbain

Création d'un centre de supervision urbain au poste de police municipale permettant un retour des caméras en temps réel pour veiller à la tranquillité publique et permettant une communication directe entre les agents de supervision et la patrouille sur le terrain.

La gestion en interne permet de gagner en efficacité et en réactivité dans la lutte contre la délinquance.

Le CSU est également un outil précieux pour la résolution des enquêtes de Gendarmerie.

### Un partenariat avec la Gendarmerie

- Renforcement de la coopération entre la police municipale et la gendarmerie
- Contacts quotidiens
- Echanges d'informations
- Actions communes
- Efficacité conjointe



### Une campagne d'élagage

En 2022, une campagne de sensibilisation d'élagage sur l'ensemble du territoire a été initiée, elle sera finalisée début 2024.

L'objectif est de sécuriser la libre circulation des piétons sur les trottoirs par la taille et l'entretien des haies en bordure des voies publiques.



### Le permis péton et vélo

Création d'un module de formations pratiques et théoriques dans les groupes scolaires à l'attention des enfants du CE1 au CM2.



Sessions de formation assurées par les agents de police municipale pour transmettre les règles de sécurité et acquérir l'attestation permis piéton et permis vélo.

Participation active des enfants à la démarche pédagogique.

# L'évolution du pôle vie sociale depuis 2020

## Pour les familles

**55 familles** soutenues (aides alimentaires ou soutien financier) en collaboration avec la maison départementale des solidarités.

**60 Saint-Germinois** de tout âge partent chaque année pour une journée à la plage, début juillet.

**Le portage de repas à domicile**  
En moyenne, 250 repas livrés/mois

- 2021 = 2724 repas/an
- 2022 = 2938 repas/an
- 2023 = 4814 repas/an

**Téléassistance**

- 2021 = 85
- 2022 = 88
- 2023 = 99

## Pour les seniors, les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie

**1034 seniors** inscrits auprès du centre communal d'action sociale (à partir de 65 ans).

**131 personnes** inscrites au registre des personnes vulnérables et pour lesquelles une attention particulière est apportée en cas de déclenchement du plan canicule.

Le programme « Saison des seniors » est diffusé 2 fois par an.

**25 000 vaccinations effectuées**

## Pour la santé

### Des journées de sensibilisation santé

- Journée Santé femmes : sensibilisation suivi gynécologique et dépistage du cancer du col de l'utérus
- Journée sensibilisation Diabète

Durant la pandémie de COVID 19, entre mai et novembre 2021 puis de janvier à février 2022, déploiement de centres de vaccination et d'unités mobiles de dépistage de la COVID 19 et accompagnement de 20 personnes pour la prise de rdv vaccination.

## Des partenariats

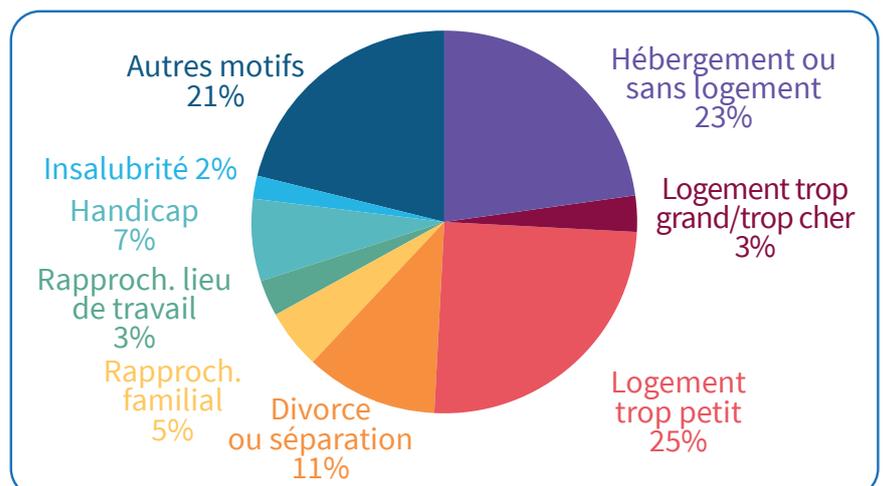
Depuis 2020, dynamisation des partenariats existants et nouveaux conventionnements dans l'objectif d'adapter l'action sociale aux besoins de la population :

- ASAD : Association de Soins et d'Aide à Domicile
- CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (coordination des actions et dispositifs pour les personnes âgées et/ou handicapées)
- CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (actions de sensibilisation sur différents thèmes de la santé)
- PRIF : Prévention Retraite Ile-de-France (ateliers de prévention santé)
- Léa solidarité femmes : lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales
- Médiation familiale avec l'association Olga Spitzer
- Théâtre de Sénart : lutte contre la précarité culturelle

## Pour le logement

**Nombre de demandes de logement social instruites par le pôle vie sociale :**

- 2020 = 120
- 2021 = 159
- 2022 = 117





**Des ateliers et des sorties organisées par le pôle vie sociale**



## Les actions du service jeunesse et sports

### **JEUNESSE**

- 2 sorties par an dans un parc d'attraction (Astérix)
- Espace jeune ouvert tous les jours à tous les collégiens
- Programmation jeune à chaque période de vacances scolaires
- Sorties culturelles pour les 16-25 ans
- 1 séjour ski par an (SIPEJ)
- 1 séjour été par an
- 1 mini camp par an (Koh lantah)
- Formation des jeunes au BAFA (SIPEJ)
- Forum emploi 16-25 ans (SIPEJ)



### **SPORTS**

- 1 séjour sportif par an (Morvan)
- 1 stage sportif à chaque période de vacances scolaires
- 1 école municipale des sports pour les 3-7 ans
- Co-éducation avec les 3 écoles primaires
- Participation aux permis piéton et vélo
- Diffusion de la coupe du monde de rugby
- Fête du sport (cross, tournois...)
- Semaine Olympique et paralympique pour les groupes scolaires
- Agglo Fun Tour (GPS)



## Les actions du Conseil Municipal Jeunesse

- Création d'un Street Work Out
- Cinéma géant
- Téléthon (incroyable talent en 2022, loto des familles en 2023)
- St Ger Cup and Food truck festival (reconduit lors de la FDS en 2024)



- Participation à Essonne verte Essonne propre
- Soirée des 20 ans du service jeunesse en 2022



## La vie associative

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'agglomération Grand Paris Sud a transféré la gestion de l'Espace culturel et associatif Victor Hugo à la commune, lequel, en raison de la période COVID, est resté fermé pendant quelques mois, empêchant la cohésion sociale entre les habitants. Le tissu associatif en a été affecté, plus particulièrement l'ACS.

En 2022, en ouvrant progressivement les portes de cet établissement, la municipalité a surtout souhaité renforcer son soutien au tissu associatif, acteur important de développement, d'innovation et de cohésion, grâce notamment à l'engagement des bénévoles, en maintenant ses aides financières malgré le contexte économique impactant le budget de la commune.

En outre, au-delà des avantages en nature (orientations et informations, aides au développement, prêts de salle, matériel, soutien logistique et communication), la municipalité a mis en place des rencontres « Cafés associatifs » dans le but de valoriser les initiatives de chacun, de mettre en lumière les projets futurs impliquant la commune et le tissu associatif et de les inviter à exprimer leurs attentes et suggestions.



De plus, la ville a souhaité structurer les relations partenariales à travers une Charte du développement de la vie locale, adoptée et signée en septembre 2023, et l'instauration d'un guichet unique dédié à la vie locale, référent privilégié tant pour ses acteurs de la cohésion sociale que sont les associations, mais également pour les habitants avec l'organisation régulière de cérémonies ou de manifestations et la mise à disposition de salles pour organiser leurs événements familiaux et festifs.

Grâce au don généreux de l'ACS, au moment de sa dissolution, la municipalité va dans les mois à venir renforcer l'attractivité de cet établissement.

Enfin, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, jusqu'alors réservée aux événements de la ville et au tissu associatif, la salle des fêtes va être mise à disposition de tous les habitants, avec des tarifs attractifs, non seulement pour les saint-gerinois, mais également pour les habitants des communes de l'agglomération de Grand Paris Sud.

## Les travaux marquants de 2020 à 2023

### 2020

- Economies d'Énergie. Nous nous étions engagés, sans augmentation des impôts, à améliorer l'isolation thermique extérieure des bâtiments les plus vétustes de la commune. Groupe scolaire Champ Dolent - Été 2020



### 2021

- Economies d'Énergie. Isolation thermique extérieure des groupes scolaires Croix-Verte et Prés-Hauts - Été 2021
- Le poste de police municipale a été déplacé et remplacé en cœur de ville, dans des locaux neufs avec une visibilité « forte ».
- Inauguration du quartier historique de la ville. Modification du parvis de l'église, remodelage de l'entrée du Château, aménagement de la route de Lieusaint, aménagement et ouverture de la mairie vers la ville et création de places de parkings.
- Inauguration du City stade, espace sportif dédié à nos jeunes



### 2022

- Inauguration du gymnase d'Almeida le 2 juillet 2022. L'ensemble est dédié aux différentes associations sportives. Fermeture du gymnase RACOT et transfert de toutes ses activités sportives et extra sportives (scolaires) vers ce futur pôle dédié.
- Economies d'Énergie. Rénovation de la chaudière de l'école des Prés-Hauts fioul-gaz.
- Economies d'Énergie. Mise en place de bornes de recharge et de parkings dédiés pour les voitures et vélos : Espace culturel et mairie.



### 2023

- Inauguration de la maison médicale le 17 juin, la mairie est copropriétaire de cet ensemble MEDICIS, avec l'acquisition du plateau médical au premier étage.
- Economies d'Énergie. Isolation de la toiture du groupe scolaire les Prés-Hauts - Été 2023.
- Inauguration du Street Workout le 23 septembre. Cet ensemble complète les équipements du City Stade.
- Economies d'Énergie. Remplacement de la chaudière de la Salle des Fêtes le 6 novembre.

## Travaux prévus dans les bâtiments et surfaces : 2023-2026

- Gestion des bois communaux (37 hectares) en collaboration avec l'ONF projet sur 19 ans.
- Evolution de l'espace dédié autour du City Stade, réhabilitation du Skate Park.
- Elargissement de la rue de Tigery et création de parkings.
- Création d'une salle ludique dans l'école des Prés-Hauts Maternelle (ancien patio).
- Economies d'Énergie : Audit énergétique des bâtiments, Isolation des toitures des deux dernières écoles.
- Etude d'implantations d'énergie renouvelable en toiture sur nos bâtiments.
- Livraison des deux programmes privés de logements rue de Rochefort et rue Darblay.



### Rétrocession de bâtiments : 2019-2020

Grand Paris Sud a transféré à la commune la gestion de deux bâtiments très importants : la Salle des Fêtes et l'Espace Culturel et Associatif (ECA) place Victor Hugo.

Le patrimoine bâti de la commune devient plus important avec environ 35% de plancher supplémentaires à entretenir.



### Travaux prévus dans ces deux bâtiments : 2023-2026

Après quelques travaux de rénovation énergétique, nous envisageons de leur donner une nouvelle vie.

Ainsi l'ECA va être profondément transformé pour la Jeunesse, avec agrandissement de certaines salles, création d'un hall d'accueil et d'exposition modulable, réaménagement des bureaux des personnels administratifs, salle d'exposition permanente pour l'association GERAME dont les trésors archéologiques seront exposés, etc...

Pour la Salle des Fêtes, une étude d'une salle multifonctionnelle pouvant aussi accueillir des événements culturels variés ou privés est à l'étude. Ainsi la salle pourrait être transformée, l'acoustique améliorée, la modularité étudiée, permettant ainsi de donner une seconde vie à ce bâtiment dans lequel nous avons plaisir à venir voir les différents salons.

## Église, mise en place d'instrumentations



Le joyau de notre commune est l'église Saint-Germain Saint-Vincent. Un édifice construit fin XIIème-début XIIIème qui contient de précieux trésors et mérite d'être préservé. Le monument est classé depuis 2021 Monument Historique et constitue ainsi un patrimoine majeur de notre ville. Ce patrimoine qui nous appartient doit être entretenu et préservé pour les générations futures.

Elle présente cependant des pathologies importantes, tant extérieures qu'intérieures, qu'il va falloir traiter sous la conduite d'un architecte des Monuments Historiques.

Les premiers travaux d'étude ont débuté le 12 décembre 2023 par la pose de fissuromètres le long des fissures les plus importantes de l'édifice. Comprendre comment l'édifice bouge sur 12 mois est très important pour la suite.

Les travaux débuteront dès l'année prochaine sur plusieurs années en fonction des budgets disponibles et alloués et concerneront les : fondations, couvertures, charpentes, fissures, enduits, portail sculpté, vitraux, sculptures en bas-relief, ainsi que les peintures murales et tableaux.



# LA COMMUNICATION ÉVOLUE POUR UNE MEILLEURE INFORMATION

## L'infolettre devient L'info magazine

Au fil du temps, l'infolettre adressée, une fois par mois et par mail, aux habitants qui en avaient fait la demande, a évolué pour devenir aujourd'hui un complément incontournable d'informations des évènements et actions de la commune.

Aussi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'infolettre se transformera en Info Magazine, elle sera distribuée une fois par mois sur l'ensemble des réseaux sociaux, Facebook, Instagram, site de la commune... Les habitants qui avaient l'habitude de recevoir l'info lettre par mail continueront de recevoir l'info magazine de cette manière et il sera toujours possible de s'inscrire auprès de la mairie (communication@sglc.fr) pour accéder à cet envoi spécifique.

## L'info flash

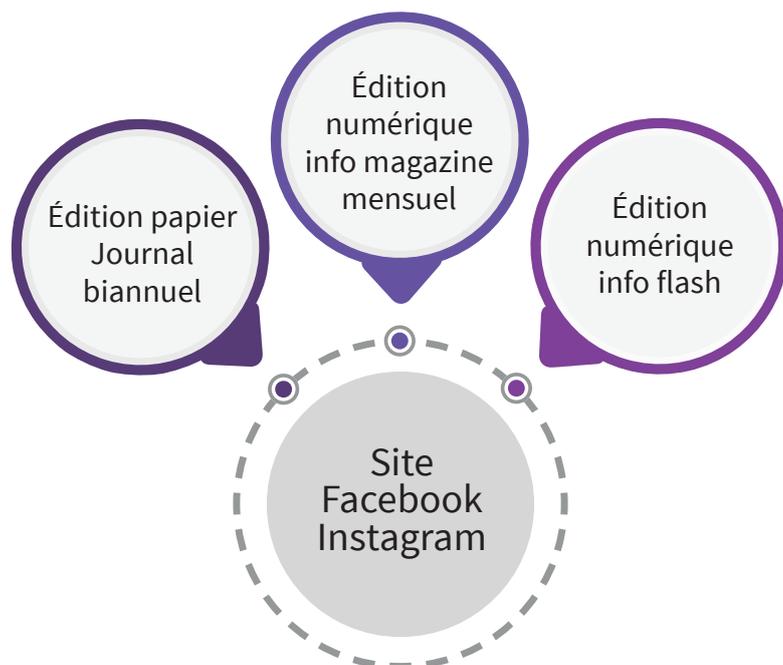
Ce document, posté sur les supports informatiques, portera sur un évènement unique et d'importance. Il sera adressé en temps réel de manière à informer les habitants d'un évènement spécifique.

## Le journal biannuel

Le journal de la commune a évolué lui aussi, devenant un support permettant de :

- reprendre l'ensemble des évènements réalisés sur les 6 derniers mois
- développer des informations, sous forme de dossiers, sur des sujets de fonds concernant la commune

Il continuera d'être distribué dans les boites aux lettres à l'ensemble de la population.



## En projet

Une étude est en cours pour développer une application mobile qui permettra de transmettre des alertes, des notifications, un agenda personnalisé des différents services municipaux présents pour que chaque habitant soit informé et alerté en temps réel et que soient mis en lumière tous les évènements qui participent à la vie de la commune.



## Le site de la Commune

En refonte depuis quelques mois, le nouveau site de la commune verra le jour début 2024. Il permettra une meilleure visibilité sur tous types de supports informatiques (ordinateur, tablette, smartphone).

## Sur la commune

L'ensemble des supports actuels, tel que les panneaux lumineux, les panneaux d'affichages, les calicots sur les avenues et les ronds-points continueront d'être présents sur la commune comme source de communication visuelle.



## INFOS PRATIQUES

### DENTISTES

**BEN ADMON Salomon**  
Route de lieusaint - 01 60 75 54 93  
Secrétariat : 01 60 75 11 45

**TEXIER Jacques**  
Place de l'Europe - 01 69 89 06 41

### INFIRMIÈRES, SOINS À DOMICILE

**BERTRAND-PELETTE Brigitte**  
et **ROUSSAT Floriane**  
18 square Blaise Cendrars - 01 60 75 69 21  
ou 06 89 89 73 29 / 07 67 67 41 93

**ANTOINE Laura** et **ANTOINE Manon**  
2 place de l'Europe - 07 64 63 23 37

### KINÉSITHÉRAPEUTES

**CORNUAULT Jérémy** et **HOUDRE Mylène**  
Avenue Charles de Gaulle - 01 60 75 48 79

**NEU JAMET Emmanuelle**  
Allée Val Fleury - 01 60 75 41 81

**REBOUTIER Pascale**  
2 place de l'Europe  
01 60 77 67 17 / 06 48 93 10 25

### MÉDECIN HOMÉOPATHE

**DELVERT Geneviève**  
1 Allée Val Fleury - 01 69 89 09 33

### NATUROPATHE

**Sophie BALLET**  
Espace Bien-être - C.C. Croix-Verte  
Place de L'Europe - 06 12 56 16 42

### OPTICIEN LUNETIER

**MARIN Bertrand**  
Place de l'Europe - 01 69 89 99 29

### ORTHOPHONISTES

**BAURIN Isabelle**  
C.C. Croix-Verte (Av G. Apollinaire)  
01 60 75 69 99

**DERILLEUX-BES Laurence**  
Place de l'Europe - 01 60 88 11 50

### OSTÉOPATHES

**VÉRITÉ Élodie** (Ostéopathe à domicile)  
06 03 94 77 43

### PÉDICURE - PODOLOGUE

**SAMMARITANI Fabienne**  
Place de l'Europe - 01 69 89 30 19

### PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

**AZINCOURT Flavie**  
C.C. Croix-Verte (Av G. Apollinaire)  
09 81 08 89 97

### PSYCHO-PRATICIENNE

**SERRE Annie-Chantal**  
3 bis chemin de Villouvette - 06 80 98 46 98

### SOPHROLOGUE

**SEVEAU Véronique**  
21 avenue Auguste Rodin  
09 72 63 29 88 - 06 16 68 76 32

Trouver une pharmacie de garde :  
[monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)  
ou adressez-vous à la gendarmerie  
en appelant le 17

## LES PRATICIENS DE LA MAISON MÉDICALE

1 avenue Charles de Gaulle

### CHIROPRACTIENNES

**MATTA Eloïse** et **BRANCHE Ninon**  
06 31 38 90 18

**DENTISTE**  
**BENAZRA Michaël**  
01 60 79 28 08

**DIÉTÉTICIENNE SOPHROLOGUE**  
**FABRE Laura**  
06 42 71 32 37

**INFIRMIÈRES**  
**CHARRON Emilie**, **GUILLIN Céline** et  
**LEBOUKH Vanessa**  
07 60 26 92 00

### KINÉSIOLOGUE HYPNOTHÉRAPEUTE

**NASSER Céline**  
06 52 70 40 27

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE

**MOMILCA Ramona**  
01 64 93 27 61

### ORTHOPHONISTE

**LANCELOT Léa**  
07 66 27 47 34

### OSTÉOPATHES

**VILLEGAS Guillaume** et **HOUBLOUP Mélissandre**  
06 50 44 92 46

**THEVENOT Antoine**  
06 59 50 50 83

### PÉDICURE / PODOLOGUE

**LE PROVOST Emilie**  
01 64 93 40 14

### PHARMACIE

01 69 89 06 16

### PRATICIENNE AYURVEDA

**KRONENBERGER Anne-Sophie**  
06 06 84 46 35

### PSYCHIATRE

**GUIDOUM Denia**  
07 68 03 74 79

### PSYCHOLOGUES CLINICIENNES

**DUTILLEUX Emilie**  
06 72 74 29 95

**PALAIS Béatrice**  
06 66 59 00 89

### SAGE-FEMME

**SEDDIK Samra**  
06 13 67 20 74

## NUMÉROS D'URGENCE

Samu ..... 15

Samu social ..... 115

Centre anti-poison ..... 01 40 05 48 48

SOS médecins\* ..... 0 826 88 91 91

Service de garde des chirurgiens dentistes ..... 01 69 21 20 44

Pompiers ..... 18

Gendarmerie Nationale ..... 17

Police municipale ..... 01 69 89 24 74

SOS Amitiés ..... 01 42 96 26 26

Urgence Sécurité Gaz (GrDF)\*\* ..... 0 800 47 33 33

Urgence Electricité (Enedis) ..... 09 72 67 50 91

S.E.E. Dégâts des eaux ..... 0 810 891 891

Hôpital Sud-Francilien ..... 01 61 69 61 69

Groupe France Ambulances ..... 01 60 88 22 22

\* 0.15€TTC/mn - prix à partir d'un téléphone fixe. \*\* Appel gratuit depuis un poste fixe

## LES PERMANENCES

Ces consultations sont assurées bénévolement pour les habitants de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Renseignements à l'accueil de la mairie au 01 69 89 70 70.

### LE MAIRE À VOTRE ÉCOUTE

Il vous reçoit tous les samedis matin de 9 h 30 à 12 h 30. Rendez-vous à prendre au 01 69 89 70 71.

### PRUD'HOMME : MONSIEUR ZENTZ

Les vendredis de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous.

### PERMANENCE ÉCOUTE EMPLOI

Être écouté, accompagné et conseillé dans sa recherche d'emploi, contactez le C.C.A.S. au 01 69 89 70 74.

### CONSEILLER JURIDIQUE : MAÎTRE LAURENT

Suivant les disponibilités de maître Laurent, le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie au plus tard le jeudi après-midi. Les sujets traités sont les suivants : mariage, divorce, successions, adoptions / achat ou vente, location, construction, etc. / fiscalité.

### PERMANENCE LÉA SOLIDARITÉ FEMMES

Chaque dernier vendredi du mois de 14h à 17h en mairie. Pour tout renseignement contactez le C.C.A.S. au 01 69 89 70 74.



À PARTIR DE  
**JANVIER  
2024**

**LA COLLECTE DU VERRE  
ÉVOLUE !**

## À SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL

### 1/ Pourquoi ça change ?



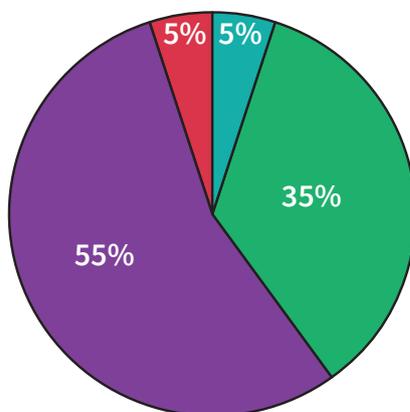
La collecte du verre va évoluer à partir de 2024 afin de garantir la maîtrise financière du service et d'optimiser la valorisation des déchets : la collecte va être généralisée en apport volontaire au sein de bornes situées sur l'espace public, afin d'obtenir une meilleure qualité du verre collecté. En effet, dans le cas d'une collecte en porte-à-porte, le verre est compacté dans les camions et les fragments trop petits sont ensuite mal triés et mal valorisés. Cela entraîne un surcoût et un impact environnemental supplémentaire, car ce verre doit être repris et transporté pour être incinéré ou enfoui.

**Ces bornes en aérien sur la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil sont des bornes test devant permettre de définir l'emplacement final en concertation avec les riverains et les ASL.**  
**Dès validation des emplacements, les points de collecte seront enterrés.**

### 2/ À quoi sert la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sert à couvrir, en partie, les dépenses de la collectivité liées à la gestion des déchets ménagers du territoire : actions de prévention, distributions de bacs, installations de bornes d'apport volontaire, collecte des déchets, fonctionnement des déchèteries... Et tout le traitement des déchets, c'est-à-dire le tri et le recyclage des emballages, le compostage, l'incinération et l'enfouissement.

Dépenses du cycle des déchets



- **Actions de prévention**
- **Distributions de bacs et installations de bornes d'apport volontaire**
- **Collecte des déchets**
- **Fonctionnement des déchèteries et, surtout, traitements des déchets (tri, recyclage, compostage, incinération et enfouissement)**

### 3/ Pourquoi moins de collecte ne signifie pas moins d'impôts ?

Plusieurs paramètres entraînent une hausse des coûts, dont les principaux sont :

- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée par l'Etat et appliquée sur les activités de traitement par incinération et enfouissement. Cette taxe, qui a été instaurée en 2019, va fortement augmenter jusqu'en 2025. Le surcoût global de cette taxe nationale sur le service public des déchets est évalué à 2,6 millions d'euros en 2022. A l'horizon 2025, cette taxe devrait avoisiner les 3,7 millions d'euros.
- la hausse des matières premières (énergie, carburants, acier, plastique...)
- l'évolution des technologies de traitement des déchets, afin de mieux valoriser les déchets et de répondre aux obligations réglementaires.
- l'augmentation de la production de déchets par les habitants.

**La nouvelle organisation de la collecte des déchets permettra, en diminuant l'incinération et l'enfouissement, de réduire le surcoût global de la taxe nationale sur le service public.**

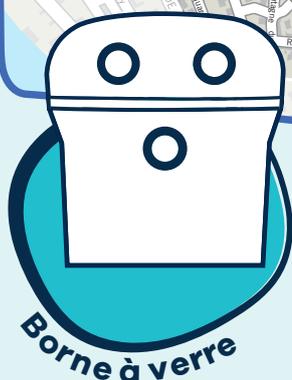


À PARTIR DE  
**JANVIER  
2024**

**LA COLLECTE DU VERRE  
ÉVOLUE !**



Retrouvez ici la localisation  
de vos bornes à partir de janvier



**Borne à verre**

## RETROUVEZ LES BORNES DANS VOTRE VILLE

- ① Passage de Mauperthuis
- ② Avenue Antoine de Saint-Exupéry - au niveau de l'arrêt de bus
- ③ Rue Ernest Chamblain
- ④ Place de l'Europe - Parking du Centre Commercial
- ⑤ Square Joachim du Bellay
- ⑥ Square François Villon
- ⑦ Square Clément Marot
- ⑧ Square Rémy Belleau
- ⑨ Square Agrippa d'Aubigné
- ⑩ Chemin de Brie - Parking du centre de loisirs

### Les dates à retenir :

- Depuis le 12 décembre 2023 arrêt du ramassage des déchets verts, **reprise le 12 mars 2024.**
- **Les 9 et 23 janvier 2024** : Ramassage des sapins de Noël (sans sac et non floqué).
- **Le 10 janvier 2024** : Dernière collecte des verres en porte à porte, début de la collecte uniquement en bornes d'apport volontaire.

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024 SAINT-GERMAN-LÈS-CORBELL

Sortir les poubelles et les encombrants la veille de la collecte à partir de 18h.  
Les collectes seront effectuées tous les jours fériés y compris le 1<sup>er</sup> mai 2024.

**SECTEUR 1** Ecoles, administrations, commerces + Grands collectifs situés :  
chemin de Gire, rue de Douchet, avenue du général Lefebvre, route de Heussant, résidence du Parc, allée de l'Étang, allée du Ru des Pies Hauts, chemin d'Ironelles,  
rue Jean de la Fontaine, rue Jean Monnet, allée Louis Tillet et rue Pierre de Colbeffin, chemin de Villouvette, rue de Tigery

**SECTEUR 2** Toutes habitations en dehors du secteur 1

SECTEUR 2	SECTEUR 1	 <p>Mettre les déchets à l'intérieur d'un sac fermé dans la poubelle ou la borne (50L max)</p>	 <p>Depositer les emballages vides et papiers, en VADc, dans la poubelle ou la borne, sans les mettre à l'intérieur d'un sac</p>	 <p>Uniquement les pots, bocaux et bouteilles en verre</p>
		<p><b>autres menues ordures</b></p>	<p><b>Emballages &amp; papiers</b></p>	<p><b>Verre</b></p>
SECTEUR 2	SECTEUR 1	<p><b>jeudi</b></p>	<p><b>Mercredi</b></p>	<p><b>NOUVEAUTÉ 2024</b></p> <p>Collecte uniquement en bornes d'apport volontaire</p> <p>Dernière collecte en porte à porte mercredi 10 janvier</p>

Mettre les déchets à l'intérieur d'un sac fermé dans la poubelle ou la borne (50L max)



Les restes de repas

Produits à usage unique

Verres et vaisselle cassés

Autres déchets divers non recyclables

Depositer les emballages vides et papiers, en VADc, dans la poubelle ou la borne, sans les mettre à l'intérieur d'un sac



Les emballages en plastique

Les emballages en métal

Les emballages (plis et/ou découpés)

Les papiers, journaux et magazines

Mettre le verre en VADc sans sac, sans bouchon ni couvercle, à l'intérieur des bornes d'apport volontaire dédiées



Bouteilles, pots, bocaux, flacons... en verre

Interdits : gravats, équipements électriques, vitres, miroirs, pots de peinture, huile de moteur...



Objets dits volumineux inférieurs à 2 m de long et 30 kg - Le mobilier doit être démonté.

Pas de terre, gravats, souches, pots en terre ou en plastique, ni de sacs plastiques



Fagots

Fleurs, tontes, feuilles

Interdits : gravats, équipements électriques, vitres, miroirs, pots de peinture, huile de moteur...



Trouver une déchèterie ?  
dechets.grandparissud.fr

Objets volumineux, déchets végétaux, cartons, appareils électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets de travaux, sanitaires, bouteilles de gaz, extincteurs, huiles de vidange, batteries...

## Un bac pour les déchets verts :

Grand Paris Sud procède progressivement au remplacement des sacs papiers par des bacs. Si ce n'est pas déjà fait, demandez votre bac à déchets verts sur [dechets.grandparissud.fr](http://dechets.grandparissud.fr) ou contactez GPS au 0 800 97 91 91.

UNE QUESTION ?  
services.urbins@grandparissud.fr  
0 800 97 91 91  
Service & appel gratuits

UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ?  
dechets.grandparissud.fr

VOTRE POUBELLE EST CASÉE OU SA TAILLE N'EST PAS ADAPTÉE ?  
Étudions ensemble vos besoins. Remplissez le formulaire sur [dechets.grandparissud.fr](http://dechets.grandparissud.fr)

RETROUVEZ VOS INFOS PERSONNALISÉES AVEC VOTRE ADRESSE






## LE GROUPE DES ÉLUS MAJORITAIRES

D'année en année les publications des évaluations scolaires françaises suscitent de fortes déceptions. Une enquête de l'IFOP du mois de novembre montre également une forte dégradation de la perception de la situation de notre système éducatif (80% des français perçoivent une dégradation au collège et 79% au lycée). La dégradation de notre système éducatif ne se manifeste pas qu'en terme de « perception » ou de « classement », mais également au niveau du travail des enseignants de la maternelle à l'enseignement supérieur. Autre symptôme, les ingénieurs français, jusqu'à récemment très recherchés dans le monde, sont aujourd'hui moins attractifs.

Plusieurs pays européens en Europe du Nord et du Sud ont connu des situations similaires mais ils ont réussi à progresser plus rapidement que nous. Il n'y a donc pas de fatalisme à avoir sur une supposée dégradation continue de notre système éducatif. Gabriel ATTAL, le nouveau ministre de l'Education Nationale, met en avant sa volonté de faire évoluer la situation « sans tabous ». Même si nous pouvons raisonnablement espérer qu'il réussisse, il n'est malheureusement pas le premier à afficher une telle volonté.

Si nous nous référons aux expériences réussies en Europe du Nord, du Centre et du Sud, la simple volonté ministérielle, les seules réformes des programmes et des moyens financiers alloués ne suffisent pas à transformer un système éducatif. L'implication des acteurs locaux et la possibilité qui leur est laissée d'adapter de manière décentralisée les outils, les ressources, l'organisation et les approches pédagogiques semblent avoir des effets bénéfiques sur les résultats des transformations

ministérielles. Notre commune consacre pour sa part un budget conséquent (premier poste budgétaire) à « l'enfance ».

La publication au mois de novembre des résultats des évaluations nationales en classe de CP, CE1 et CM1 nous montrent que la dégradation semble se ralentir, mais plusieurs points demeurent problématiques. Nous constatons toujours globalement des évaluations plus faibles pour les garçons (la stabilisation s'explique par une amélioration des résultats des filles), à peine plus de la moitié des élèves savent en français correctement identifier « la relation sujet-verbe », « lire à haute voix un texte » ou « reconnaître les principaux constituants d'une phrase », et moins de la moitié en mathématiques savent « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures ».

La pédagogie utilisée n'est pas la seule responsable. Les comparaisons internationales montrent que des facteurs contextuels interfèrent sur l'efficacité pédagogique : le niveau « d'indisciplinarité » dans les classes, la qualité des relations enseignant-élève et enseignant-parents pour ne citer que deux facteurs contextuels sur lesquels nous pouvons peut-être agir localement.

Nous ne sommes pas, et de loin, dans une commune « difficile », mais cela ne doit pas nous empêcher de rechercher des axes d'améliorations. Il ne s'agit pas d'être doté d'une vision angélique, mais de nous interroger sur ce que nous pouvons faire à notre simple niveau pour contribuer à des enjeux globaux plus larges.

Yannick LE GOUELLEC

---

## LISTE « SAINT-GERMAIN VILLAGE »

Le groupe «Saint-Germain Village» n'a pas souhaité fournir de texte pour cette parution

# PRENEZ DATE !

## JANVIER 2024

### Samedi 6 janvier

Soirée ciné intergénérationnelle

Film : L'appel de la forêt

20h30 – Gymnase d'Almeida (*en intérieur*)

### Samedi 20 janvier

Voeux du Maire aux Saint-Germinois

18h - Salle des fêtes

La nuit de la lecture (*Ateliers, spectacles, lectures*)

10h-18h - Espace Victor Hugo/Médiathèque

### Dimanche 28 janvier

Concert du Nouvel An - Conservatoires de l'Essonne

17h – Salle des fêtes

## FÉVRIER 2024

### Samedi 3 février

Atelier « Jeu philosophe » - Yvan IORIO

10h30-12h – Espace Victor Hugo/Médiathèque

1<sup>er</sup> samedi du mois : 2 mars, 6 avril et 4 mai

### Dimanche 4 février

Concert Piano/Harmonica - Edouard BINEAU

17h – Espace Victor Hugo

### Mercredi 7 février

Don du sang

15h-19h30 - Salle des fêtes

## CONSEILS MUNICIPAUX 2024

Lundi 5 février

Lundi 29 avril

Lundi 24 juin

Les conseils municipaux se déroulent en Mairie, à 20h00.

